



PROJET PACTE CULTUREL
Version 01/07/2015

« Pour la liberté d'expression et de création artistique, pour l'égalité et la fraternité de toutes les cultures »

Entre

L'Etat, via le Ministère de la Culture et de la Communication, représenté par le Préfet de région,
Ci-après désigné « le Ministère de la culture et de la communication », ou « l'Etat »

Et

La Communauté de Communes du Briançonnais, représentée par Monsieur Alain FARDELLA, Président,
habilité par délibération du conseil communautaire du 7 juillet 2015,
Ci-après désignée « Communauté de Communes du Briançonnais »

Et

La Ville de Briançon, représentée par Monsieur Gérard FROMM, Maire,
habilité par délibération du conseil municipal du 8 juillet 2015,
Ci-après désignée « Ville de Briançon »

Préambule

La Culture est un bien commun de la Nation.

Plus qu'une compétence, la Culture est une responsabilité partagée entre l'Etat et les collectivités territoriales. Les politiques culturelles de l'Etat et des Collectivités locales expriment en effet une vision commune de l'intérêt général ; elles supposent l'adhésion à un socle de valeurs indissociables du projet républicain, et elles se traduisent par :

- L'organisation de conditions favorables à la création artistique, à sa diffusion et à son renouvellement ; cela implique le respect de la liberté de création et de la liberté de programmation ;
- Le développement d'une formation culturelle de qualité, en particulier dans le cadre de l'éducation artistique et culturelle ;
- La préservation et la valorisation de notre patrimoine, pour garantir, aujourd'hui, son accessibilité au plus grand nombre et, demain, sa transmission aux générations futures ;
- Une reconnaissance du droit de chacun à développer la pratique culturelle de son choix.

Dans un contexte où la situation des finances publiques, mais aussi les fractures de la société, mettent l'ensemble de la puissance publique à l'épreuve, le Ministère de la Culture, la Communauté de Communes du Briançonnais et la Ville de Briançon réaffirment leur engagement en faveur de la Culture, de sa force émancipatrice pour les individus et de son caractère indispensable pour nourrir la vie de la Cité, des territoires et de leur population.

Aussi le Ministère de la culture et de la communication, la Communauté de Communes du Briançonnais et la Ville de Briançon s'engagent à maintenir à partir de 2015, et ce pendant trois ans, leurs financements respectifs en faveur de la culture et à poursuivre leur coopération au bénéfice de cette ambition partagée.

Cette volonté commune s'exprimera au cours des trois prochaines années dans le maintien au minimum des financements respectifs en faveur des politiques culturelles tournées vers :

- Des établissements culturels, lieux de création et de diffusion artistique, lieux de transmission, lieux de découverte et de pratique, lieux d'enseignement artistique, lieux de rencontres entre œuvres, artistes et tous les publics ;
- La construction et la réhabilitation d'établissements culturels structurants pour le territoire et les acteurs essentiels dans la poursuite d'un objectif partagé en faveur de la démocratisation culturelles en direction de tous les publics.

ARTICLE 1 : Objet de la convention

Il est acté entre les parties au minimum un maintien, pour les années 2015-2017, des financements respectifs en faveur des politiques publiques relatives à :

- la création et la diffusion artistique
- l'organisation des enseignements artistiques
- la conservation et la valorisation du patrimoine historique, architectural, muséal et archivistique
- l'action en faveur du livre, de la lecture publique et de l'accès aux savoirs et l'action en faveur de la langue française.
- la démocratisation culturelle, l'éducation artistique et culturelle, dans le cadre de l'aménagement des rythmes scolaires ou de la politique de la ville.

ARTICLE 2 : Engagement du Ministère de la culture et de la communication

Le Ministère de la culture et de la communication s'engage à maintenir, pour les exercices budgétaires 2015-2017, le budget Culture sur le territoire de la Communauté de communes du Briançonnais, tel qu'exécuté en 2014 soit un montant de € en autorisations d'engagement, hors charges de personnel. A titre d'information, la ventilation par programme, en 2014, était la suivante :

- programme 131 – création : 85 500 €
- programme 175 – patrimoines : 8000 €
- programme 224 – transmission des savoirs et démocratisation de la culture : 16 400 €

La dotation du programme 131 a évolué en 2015 et pourra être revue à nouveau à la hausse en 2016 et 2017 dans le cadre du programme de soutien au Théâtre du Briançonnais.

Compte tenu de la politique très volontariste de la ville, l'Etat entend accompagner la ville dans ses opérations de valorisation et de promotion du patrimoine.

Le Ministère de la Culture et de la Communication développe une politique de valorisation du patrimoine et de sensibilisation à l'architecture, concrétisée par le label "Ville ou Pays d'art et d'histoire". Les Villes et Pays d'art et d'histoire constituent un véritable réseau national qui permet l'échange des expériences les plus innovantes. L'État s'engage, à ce stade, à accompagner financièrement la ville dans l'aménagement du Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (*en cours de vérification auprès de la CRMH*) et dans la réalisation de la médiathèque.

ARTICLE 3 : Engagement de la Communauté de communes du Briançonnais

La Communauté de Communes du Briançonnais s'engage à maintenir pour les exercices budgétaires 2015-2017, sous réserve du vote annuel de l'assemblée délibérante, les actions suivantes (suivant montant réalisé au budget 2014) :

La ventilation de ces crédits est, à titre indicatif, la suivante :

- soutien à la création/subventions accordées aux associations culturelles (programmation muséale et artistique, enseignement artistique, équipements de spectacles) : 9 000 € au Festival Messiaen
- création et diffusion artistique :
 - 385 000 € au Théâtre du Briançonnais
 - 8 645 € au cinéma art et essai Eden Studio

ARTICLE 4 : Engagement de la Commune de Briançon

La culture représente une part non négligeable du budget de la Ville de Briançon (environ 10% de ses dépenses de fonctionnement).

Quatre établissements municipaux, en régie directe, au sein du Pôle Culture, comptant 20 agents, portent au quotidien cet engagement municipal, en conjuguant qualité et proximité, dans les secteurs fondateurs des politiques publiques de l'art et de la culture :

La Bibliothèque, le service des archives, le Centre d'art contemporain et le service du Patrimoine.

La Ville apporte également un important soutien à de nombreux acteurs artistiques et culturels.

La Ville de Briançon s'engage à maintenir pour les exercices budgétaires 2015-2017, sous réserve du vote annuel par l'assemblée délibérante, le budget Culture 2015 tel que voté sur la base du réalisé 2014, soit un montant de 1 231 870 € en autorisations d'engagement. La ventilation de ces crédits est, à titre indicatif, la suivante :

Charges de personnel du Pôle :	717 370 €
Patrimoine actions de valorisation Ville d'art et d'histoire	66 934 €
Bibliothèque	44 960 €
Archives	5 774 €
Centre d'art contemporain	24 335 €
Subventions accordées aux associations culturelles	135 810 €
Charges et entretien affectés	236 687 €

Moyens généraux : 381 502 € (Quote-part des frais d'administration générale)

ARTICLE 5 : Suivi de la Convention

Chaque année, chacune des parties s'engage à produire, au co-contractant pour le 31 Mars de l'année en cours, la programmation prévisionnelle de ses dépenses dans le périmètre retenu, et le 31 Janvier de l'année suivante l'état de la consommation réelle.

Une réunion est organisée annuellement, dans le respect des calendriers de programmation de chacun, afin que chacune des parties présente un bilan des actions menées et les actions projetées sur la durée restante du pacte.

ARTICLE 6 : Actions concourant au développement des politiques culturelles

Toutes les forces, tous les acteurs, tous les outils sont à mobiliser, afin de d'accompagner les territoires ruraux, le contrat de redynamisation du site de la défense, de poursuivre et d'approfondir la rénovation urbaine. Il faut ainsi reconquérir toutes les « zones blanches » de la Culture.

Aussi l'Etat, la Communauté de Communes du Briançonnais et la Ville de Briançon s'engagent-ils pour la période 2015-2017, en faveur de projets culturels innovants, **porteurs** d'une dynamique de développement social et territorial, et tout particulièrement sur :

1.Création et diffusion artistique

- Théâtre du Briançonnais
- MJC du Briançonnais - Espace Babylone
- Festival Messiaen
- Rencontres de la Haute Romanche
- Altitude Jazz Festival
- Centre d'art contemporain de Briançon
- Les Offenbacchiades du Sud
- Cello au sommet « Violoncelles en folie »
- Fête médiévale Le Cœur de Vauban
- Tous en scène « Forts en fête »

2 Transmission des savoirs et démocratisation de la culture

- Conservatoire à Rayonnement Intercommunal
- Projets d'éducation artistique et culturelle

Théâtre du Briançonnais : programmation spécifique adaptée ; service éducatif et culturel ; accompagnement de l' « option théâtre » et de la nouvelle « spécialité théâtre » du lycée
La bibliothèque municipale de Briançon
Rénovation urbaine du quartier Berwick – Pôle culturel
MJC du Briançonnais - cinéma

3 Patrimoine

Ville d'Art et d'Histoire
le Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine de Briançon
Les Forts Vauban de Briançon

Projets en prévision sur 3 ans

a) La CCB s'est engagée dans un projet de restructuration du Théâtre du Briançonnais qui a été retenu dans le cadre du CPER 2015-2020. L'enveloppe globale est de 1,5 M euros HT.

Ce théâtre de 364 places n'a pas été rénové depuis le début des années 80.

Il fera l'objet de travaux d'accessibilité, mise en sécurité et reprise du bloc scène-salle, avec une jauge finale d'environ 300 places et selon le planning prévisionnel suivant :

- septembre 2015 : lancement de la consultation de la mission de programmation
- janvier-février 2016 : établissement du programme de maîtrise d'œuvre
- mars-avril 2016 : consultation de maîtrise d'œuvre
- juin à novembre 2016 : APS, APD, PRO
- novembre 2016 : consultation des entreprises pour les travaux
- mai 2017 à novembre 2018 : travaux

b) La ville de Briançon réaffirme son engagement dans deux projets d'équipements structurants pour les trois années à venir :

- Le CIAP, établissement culturel incontournable du label Ville d'art et d'histoire
- La Médiathèque, investissement majeur pour la ville dans la rénovation urbaine du quartier Berwick.

c) Parallèlement, Briançon continue son programme de restauration sur les fortifications de Vauban, engagé depuis 2012 en partenariat avec l'Etat et les collectivités territoriales dans le cadre du Contrat de Plan Etat Région 2015/2020. Le montant annuel de 1 500 000,00 € HT, dont 20% à la charge de la ville, permet de sauver et de conserver le patrimoine mondial.

ARTICLE 7 : Avenant

Ce pacte pourra faire l'objet d'un avenant pour tenir compte des éventuels transferts de compétence.

ARTICLE 8 ; Résiliation

En cas de non-respect de l'une ou l'autre de ses dispositions par l'une des parties et notamment des principes rappelés en préambule, chacune des parties est libérée de ses engagements après réunion de concertation sous l'égide du Préfet de Région.

AR PREFECTURE

005-240500439-20150707-2015_75-DE
Regu le 09/07/2015

Fait à le

Michel CADOT
Préfet de la Région Provence
Alpes Côte d'Azur

Gérard FROMM
Maire de la Ville de Briançon

Alain FARDELLA
Président de la Communauté
de Communes du Briançonnais

**Annexe relative à la politique culturelle et à l'effort budgétaire
de la Communauté de communes du Briançonnais et de la Ville de Briançon**

Création et diffusion artistique

Ville de Briançon

Engagée dans une démarche de soutien à la création contemporaine, la Ville de Briançon programme au sein du centre d'art contemporain des expositions temporaires créant des passerelles entre les centres des territoires français et italien. Elle favorisera la place des arts visuels dans la vie artistique et culturelle du centre ainsi que l'émergence des artistes locaux (biennale).

Communauté de communes du Briançonnais

❖ **Le Théâtre du Briançonnais**

La gestion du Théâtre du Briançonnais est assurée dans le cadre d'une délégation de service public, renouvelée en 2011 et confiée à l'Association de Développement Artistique et Culturel du Briançonnais (ADAC), pour une durée de 5 ans (mai 2011 à mai 2016).

- Objet de la délégation :
 - gestion et exploitation administrative, technique et financière,
 - programmation avec offre de qualité, dans et hors les murs,
 - programmation de spectacles « Jeune public »,
 - actions culturelles en collaboration avec les structures locales et avec l'Italie,
 - accueil de résidences d'artistes,
 - accompagnement des pratiques amateurs en partenariat avec les services et acteurs locaux,
 - accompagnement des porteurs de projets.

- Jauge : salle de spectacles 364 places assises ; foyer-bar 156 places

- Un projet artistique et culturel décliné autour de trois axes :
Affirmer la création artistique d'aujourd'hui,
Présenter et rendre accessible au plus grand nombre le meilleur de la création artistique contemporaine,
Favoriser la circulation des spectacles au sein de la communauté de communes du Briançonnais.

- Labels :
Etat : Scène conventionnée pour les écritures d'ici et d'ailleurs
Région : Pôle régional de développement culturel

- Ressources humaines (9,9 ETP) :
 - 7 permanents en CDI : un directeur, un administrateur, une assistante administrative et comptable, une attachée des relations avec le public, une attachée à l'information, un directeur technique – régisseur général, une chargée de l'accueil et billetterie
 - Un régisseur lumière, un régisseur son, un régisseur plateau, des hôtesse d'accueil

Le ratio masse salariale permanents/budget général s'élève pour l'année 2013 à 34%, ce qui est inférieur à la moyenne des Pôles régionaux de développement culturel.

- Saison 2013/2014
 - 31 spectacles (théâtre, danse, musique du monde, jazz, cirque)
 - 92 représentations
 - 4 résidences de création artistique : Hansel et Gretel des Frères Merendoni ; La dispute de Marivaux (Cie les Passeurs, Lucile Jourdan) ; Je vais lui en mettre du Johnny Rotten (Cie No Tunes international)
 - Les Traversées : spectacles en divers lieux du Briançonnais, à L'Argentière La Bessée et à Guillestre
 - Partenariat avec l'Altitude Jazz festival pour 4 concerts
 - Fréquentation : 14 455 places vendues et 412 abonnements
 - Taux de remplissage : 86%
 - Jeune public : Parcours 2438 entrées ; Hors parcours 1160 entrées
 - Scolaires : 6150 spectateurs accueillis, soit +28% par rapport à saison 12/13
 - Prix moyen du billet : 6,55 € (8,49 € pour la saison 12/13)

- Budget fonctionnement 2014 : 798 766 €

❖ **La MJC – Centre social du Briançonnais**

La Maison des Jeunes et de la Culture du Briançonnais, créée en 1965, est une association d'éducation populaire sans but lucratif.

Fidèle aux objectifs de ces créateurs en 1965, la MJC-CS n'a eu de cesse de renouveler « le pacte fondateur » pour répondre localement aux besoins des personnes et construire ensemble... Fortement ancrée dans le territoire briançonnais elle propose à tous un panel d'activités de loisirs éducatifs et apporte des réponses aux attentes sociales et culturelles de la population : ateliers de pratiques artistiques, cinéma, musiques actuelles, actions en direction des jeunes et des familles, accompagnement de la vie associative.

Depuis 1995 elle est labellisée Centre Social.

La MJC-Centre Social affirme sa démarche d'animation transversale entre le social et la culture, facteur de lien social. Elle recherche la complémentarité et la coopération avec les autres structures sociales et culturelles du territoire.

Elle développe son projet dans le cadre d'une convention d'objectifs pluriannuelle avec la Communauté de Communes du Briançonnais.

1 200 adhérents

L'équipe est composée de 19 ETP

Dépenses 2013 : 1 316 000 €

Le Pôle développement culturel et de loisirs éducatifs de la MJC comprend :

- Musiques actuelles : L'Espace Babylone
- Cinéma Art & Essai : Eden Studio
- Les ateliers du Partage : les pratiques artistiques
- La galerie du 35
- Evènements

L'Espace Babylone est un lieu de diffusion, répétition, accompagnement et enregistrement dans le secteur des musiques actuelles. Il est labellisé « Espace régional de répétition – Réseau Tréma).

❖ **Le cinéma Art et Essai « Eden Studio »**

Il est géré depuis 15 ans par la MJC-Centre social du Briançonnais dans le cadre d'une délégation de service public (actuelle période : octobre 2010 à octobre 2015).

Objet de la délégation :

- exploitation de la salle de cinéma « Art et essai » Eden-Studio de 98 places ;
- mission de programmation : exclusivement art et essai ; participation à « Ecole au cinéma », « Collège au cinéma », « Lycéens et apprentis au cinéma » ;
- mission d'animation de la salle (programmes pour toutes tranches d'âges, en cohérence avec les politiques et actions des partenaires locaux ;
- mission de gestion ;
- mission de partenariat : avec les associations locales, avec les partenaires institutionnels.

Labels

Trois labels accordés par le Centre National de la Cinématographie (CNC) : Recherche et découverte, Patrimoine et répertoire, Jeune public

L'équipe est composée de 2 projectionnistes permanents en CDI et d'un aide-projectionniste remplaçant (en tout 2 ETP opérationnels).

Projections 2013

221 films projetés, dont 206 « Art et essai »
1122 séances, dont 803 « Art et essai »

Animations : Festival Télérama ; Les rendez-vous d'automne ; 46 soirées d'animation en partenariat avec les acteurs locaux

Education à l'image : Coordination départementale des dispositifs « Collège au cinéma », « Ecole au cinéma », « La ronde du cinéma »

Projection d'opéras : 661 entrées

Fréquentation 2013 : 22943 entrées dont 5944 abonnés

Budget 2013 : environ 280 000 €

- **Les salles d'intérêt communautaire** : Maison du village à Montgenèvre et salle du Dôme au Monêtier les Bains.

En commun

Au titre de l'accompagnement des acteurs culturels briançonnais, la Ville de Briançon et la Communauté de Communes soutiennent conjointement les associations suivantes :

- L'altitude Jazz festival
- Les Offenbacchiades du Sud
- Cello Violoncelles en folie
- Le Festival Messiaen au pays de la Meije.

La Ville apporte également son appui à d'autres associations (Tous en scène, le cœur de Vauban, Festivalire, la Biblio...).

Organisation des enseignements artistiques

Dans le cadre de ses compétences, la CCB assure la gestion des infrastructures d'enseignement artistique :

Le Conservatoire à Rayonnement Intercommunal du Briançonnais

Il propose un enseignement artistique de trois disciplines avec trois parcours diplômants : musique, danse et théâtre. L'ensemble des disciplines est accessible aux enfants à partir de 4 ans comme aux adultes, en cours individuels ou collectifs.

L'équipe est composée d'une directrice administrative et pédagogique, de 17 enseignants dont 5 P.E.A., 7 intervenants prestataires et de 2 personnels administratifs.

Les effectifs s'élèvent à plus de 600 inscrits, dont 60 en éveil, 400 en musique, 80 en danse et 65 en théâtre.

MUSIQUE : Le Conservatoire a pour mission l'enseignement musical dans le cadre d'un parcours amateur mais également l'accompagnement et la préparation à un parcours préprofessionnel. L'établissement propose un parcours d'études en 3 cycles, avec au préalable les cours d'Eveil et d'Initiation à la musique, pour les élèves de 4 à 7ans.

Instruments enseignés : Violon, Alto, Violoncelle, Guitare, Piano, Batterie, Clarinette, Flûte traversière, Saxophone, Trompette, Trombone, Tuba, Cor d'harmonie, Cor des Alpes.

Pratiques collectives :

- Eveil
- Formation Musicale
- Orchestre symphonique
 - Orchestre A : Fin de 2^{ème} et 3^{ème} Cycles
 - Orchestre B : 1^{er} Cycle
- Ensembles
 - A vent, à cordes, de cuivres, de cors des Alpes, Grand Chœur, Chœur de Chambre, Chœur d'enfants, Ensemble Jazz.
- Musique de chambre
- Atelier Jazz (bi-mensuel)
- Musique traditionnelle
- Arts et Cultures des Escartons en Dauphiné (Violon)

DANSE : Le Conservatoire a pour mission l'enseignement chorégraphique dans le cadre d'un parcours amateur mais également l'accompagnement et la préparation à un parcours préprofessionnel. L'établissement propose un parcours d'études en 3 cycles, avec au préalable les cours d'Eveil et Initiation à la danse pour les élèves de 4 à 8 ans.

- Danse Classique (Cours techniques, Atelier Composition)
- Danse Jazz (1 cours hebdomadaire : 1^{er} Cycle / 4^{ème}, 2^{ème} Cycle / 1^{ère} A)

THEATRE : Le Conservatoire a pour mission l'enseignement théâtral dans le cadre d'un parcours amateur mais également l'accompagnement et la préparation à un parcours préprofessionnel. Le CRI du Briançonnais est l'unique établissement d'enseignement artistique, du département, à proposer cette discipline.

L'établissement propose un parcours d'études en 3 cycles, avec au préalable les cours d'Eveil et Initiation au théâtre pour les élèves à partir de 7 ans.

MUSIQUE / DANSE / THÉÂTRE : PROJETS ARTISTIQUES / PRATIQUE SCÉNIQUE / TRANSVERSALITÉ

L'atelier intercommunal des Beaux-arts

Il est le seul établissement public du département à dispenser ces enseignements.

Pour compenser l'absence au lycée de Briançon d'une section « Bac arts plastiques », l'atelier assure une préparation aux concours d'entrée des écoles d'art.

L'équipe est composée d'un directeur/enseignant peinture, d'une enseignante aquarelle/dessin/peinture ados et enfants et d'une enseignante céramique/modelage.

Les disciplines proposées : Enseignement de la peinture, dessin, modelage/poterie/céramique, stages de linogravure

Les cours s'adressent à tous, à partir de 5 ans.

Fréquentation 2013/2014 : 174 inscrits dont 82 enfants et 92 adultes

Conservation et valorisation du patrimoine historique, architectural, muséal et archivistique

La politique de conservation et de valorisation du patrimoine se poursuit et se réaffirme. Les restaurations des monuments classés notamment des fortifications de Vauban inscrites au patrimoine mondial seront conduites sur la période dans le cadre du CPER 2015-2020.

Afin d'accompagner ces restaurations, l'aménagement du CIAP dans l'ancienne église des Cordeliers, au cœur du secteur sauvegardé, outil culturel, engagé depuis 2013, conforte le renouvellement de la convention Ville d'art et d'histoire. Ce projet est également inscrit au plan de gestion, de conservation et de développement durable 2013-2018 du Bien Unesco/fortifications de Vauban. Il constitue un investissement majeur pour la vie culturelle de la cité Vauban.

L'enjeu du CIAP est de donner, de manière synthétique, les clefs de compréhension de l'évolution politique, sociale, économique, religieuse et militaire du Briançonnais, et sa traduction en termes de paysages, de développement urbain et d'architecture.

Plus-value pour le territoire :

Le CIAP sera un « déclencheur-orienteur » vers les lieux patrimoniaux. Il suscitera l'envie de découvrir le territoire, incitera le visiteur à appréhender son patrimoine et son architecture in-situ, au travers des objectifs suivants :

- Favoriser une approche sensible du territoire, en incitant, par un croisement de regards et disciplines, à en découvrir les caractéristiques humaines, culturelles et sociales ainsi que leur traduction architecturale et urbanistique ;
- Conforter le développement touristique du territoire et renforcer l'attractivité culturelle de la région dans une zone où la présence d'équipements culturels reste encore faible ;
- Servir de relais à la dynamique touristique et participer l'attractivité du Briançonnais.

Action en faveur du livre, de la lecture publique et de l'accès aux savoirs et à l'action en faveur de la langue française

Dans le cadre du projet Cœur de Ville et de sa politique urbaine de réaménagement, la Ville de Briançon s'est engagée dans la construction d'un pôle culturel ambitieux participant ainsi à l'ouverture sur le nouveau quartier qui va naître.

Le concept est une médiathèque à vocation intercommunale accueillant le service d'archives municipales.

Les objectifs du pôle culturel sont de :

- proposer aux Briançonnais et habitants des communes environnantes un lieu culturel, social et vivant ;
- faire de cette structure une référence pour le territoire en termes de lecture publique et de patrimoine ;
- satisfaire à la fois un public de résidents permanents et de touristes.

Une directrice, porteur de projet, est engagée depuis mars 2015 pour mener à bien la création de cette nouvelle entité culturelle.

Plus-value pour le territoire :

- Contribuer à renforcer le lien social de proximité par l'action culturelle et l'accès à la connaissance - une médiathèque est le service culturel le plus fréquenté par la population locale, tous âges confondus.
- Assurer une harmonisation et une complémentarité avec les bibliothèques existantes du territoire de l'intercommunalité.

La CCB finance l'informatisation des bibliothèques.

Démocratisation culturelle, éducation artistique et culturelle, dans le cadre de l'aménagement des rythmes scolaires ou de la politique de la ville

Ville de Briançon

La bibliothèque et le service du Patrimoine de la Ville de Briançon participent depuis deux rentrées scolaires à l'aménagement des rythmes scolaires. Toutes les écoles de la ville bénéficient ainsi d'une découverte du livre, de la lecture, du patrimoine mondial de l'Unesco et des civilisations.

Par ailleurs, l'ensemble du Pôle Culture œuvre depuis plusieurs années à la démocratisation culturelle, notamment dans le développement qualitatif de l'éducation artistique et culturelle.

Communauté de communes du Briançonnais

Que ce soit par l'action menée par le théâtre du Briançonnais, le cinéma art et essai ou par les établissements d'enseignement artistique, la CCB agit en faveur de la démocratisation culturelle.

Politique culturelle et effort budgétaire de la Communauté de communes du Briançonnais

L'action culturelle de la CCB se décline la façon suivante :

- Un soutien à des équipements structurants, relevant de l'intérêt communautaire, portés soit en régie communautaire, soit en délégation de service public, soit enfin par l'entremise d'un organisme associatif.
- Le développement d'actions culturelles d'animation et de communication spécifiques, le plus souvent adossées à ces équipements de production, de diffusion, de conservation ou d'enseignement.

Concernant les équipements d'intérêt communautaire, les chiffres suivants permettent d'apporter une vision consolidée de leur fonctionnement :

	DEPENSES		RECETTES			TOTAL
	Charges personnel	Charges générales	Subventions (Etat, Région, Département)	Subv CCB ou autofinmt	Autres subv Inscriptions	
Théâtre du Briançonnais (DSP ADAC)			€	385 000 €		798 766 €
Conservatoire à Rayonnement Intercommunal	1 012 559 €	127 643 €	90 000 €	927 461 €	129 406 €	1 148 892 €
Atelier intercommunal des Beaux-arts	94 249 €	9 800 €		76 626 €	28 000 €	104 626 €
Cinéma art et essai (DSP MJC)				8 645 €		8 645 €
MJC-CS du Briançonnais	7 785 €	88 184 €		165 240 €		261 210 €
Salles d'intérêt communautaire				43 207 €		
Subventions associations				36 985 €		
TOTAL				1 646 164 €		

En outre, la communauté de communes prévoit sur le triennal à venir des investissements ventilés comme suit :

	Montant opération HT	Nature
Théâtre du Briançonnais (CPER 2015-2020)	1 500 000 €	Restructuration
MJC/Conservatoire	420 000 €	Accessibilité

AR PREFECTURE

005-240500439-20150707-2015_75-DE
Regu le 09/07/2015

Politique culturelle et effort budgétaire de la Ville de Briançon

L'action culturelle de la Ville de Briançon se décline au travers de son Pôle Culture et de ses quatre services municipaux :

❖ Le Service du patrimoine

Depuis 25 ans, le Service du Patrimoine gère la convention Ville d'art et d'histoire. L'équipe composée de 11 personnes soit 7,08 ETP, assure le développement et la coordination des projets :

- Mise en œuvre de la convention VPah
- Gestion et recherche de financements
- Suivi des dossiers relatifs aux chantiers de restauration
- Suivi du plan de gestion du Bien inscrit au patrimoine mondial de l'Unesco

La valorisation du patrimoine se décline grâce aux outils de médiation :

Les visites

Une trentaine de thèmes de visites tout au long de l'année :

- Visiteurs individuels (programme semestriel édité à 10 000 et 7 000 exemplaires)
- Visites de groupes sur rendez-vous
- Visites pour publics spécifiques
- Circuits découvertes à la ½ ou à la journée sur rendez-vous
- Balades spectacles en période estivale
- Visites en collaboration avec la Bibliothèque Municipale et le Centre d'Art Contemporain et le service archives
- Conception du jeu « Briançon Sensations » alliant découvertes gustatives, sportives et architecturales

Les conférences

Plus de trente conférences sur support informatique conçues depuis 2004, ayant trait à des aspects de l'histoire du patrimoine briançonnais.

Le service éducatif

Dès sa création, le service a été sollicité pour réaliser des actions pédagogiques portant sur des thèmes liés au patrimoine, à l'histoire, à l'urbanisme et à l'architecture.

Ces activités concernent :

- les enfants de Briançon en temps scolaire et en péri-éducatif ;
- ceux des communes extérieures ;
- ceux des classes de découverte dans le département.

Pendant les vacances scolaires,

- organisation d'ateliers pour les 6/12 ans.

Les expositions

Le service organise régulièrement des expositions estivales thématiques en lien avec le patrimoine ou les actions de valorisation et en favorisant des partenariats (archives départementales, écoles d'architecture, Réseau Vauban...)

Les publications

- A l'usage des visiteurs et du grand public

La fréquentation (année 2014)

Visites et conférences individuels	9 799
Visites et conférences groupes adultes	2 786
Service éducatif (visites et ateliers)	6 021
Exposition	4 822
Total	23 428

Projet en cours**Le CIAP de Briançon**

Le programme de l'opération comprend deux aspects :

- L'aménagement de l'église des Cordeliers pour ses nouvelles fonctions de lieu d'information, d'exposition, de service éducatif et d'auditorium accentuant ses usages actuels de visites et d'animation ;
- La scénographie-muséographie, nécessaire à la médiation recherchée, complétée d'un volet de production multimédia destiné au CIAP.
- Plan de financement prévisionnel (sur 3 ans)
- Etat (50%) 993 140,00 €
- Région (12,5%) 248 285,00 €
- Département (12,5%) 248 285,00 €
- Ville (autofinancement 14,93%) 296 572,00 €
- Mécénat (10,07%) 200 000,00 €
-
- *Echéancier*
- Lancement de la Moe fin 2015/début 2016
- Travaux aménagement et scénographie 2016-2018

❖ **La bibliothèque municipale**

La bibliothèque a été ouverte au public en 1901 grâce aux dons d'Aristide Albert (9 000 volumes), du docteur Vagnat et du commandant Carlhan. Située actuellement dans l'enceinte de la cité Vauban, elle est à proximité de la mairie, de l'école intercommunale des beaux-arts, mais elle se trouve éloignée du cœur contemporain de la ville basse, des différents groupes scolaires et des structures sociales.

Les fonds

Les collections sont constituées des fonds suivants :

- Fonds « contemporain » : environ 30 600 documents (livres, revues, CD) dont plus de 21 000 sont présentés en salles de prêt et de travail
- Fonds ancien : environ 15 000 livres sont en réserves sur deux lieux physiquement séparés - dans la bibliothèque 260 ml (fonds du 17^e et 18^e siècles) et dans l'ancien tribunal 140 ml (fonds du 19^e et 20^e siècles) - fonds à trier, récoiler et indexer.
- Fonds local regroupant documents anciens et rares sur l'histoire locale : 1 365 documents en réserves et 900 documents en salle de prêt.

Support	libre accès	magasin
Livres Adultes	10 411	4 790
Livres jeunesse	6 225	1 847
BD adultes	1431	895
BD jeunesse	968	347
CD	2 360	280
DVD	700	
Presse Adultes	36 abonnements	
Presse Jeunes	9 abonnements	
Fonds ancien	475 ml	

La bibliothèque compte environ 2 000 lecteurs actifs qui se répartissent de la manière suivante : 1 500 lecteurs de la commune, 300 CCB et 200 autres communes.

Les lecteurs des autres communes sont principalement ceux de Puy St André, Puy St Pierre et Villard St Pancrace pour des raisons de proximité et d'absence d'équipements efficaces sur leur commune.

Le personnel de la bibliothèque est composé de 6 agents appartenant à la filière culturelle :

- 1 agent en catégorie A
- 3 agents en catégorie B
- 2 agents en catégorie C (dont 1 CDD)

L'équivalent temps plein du personnel est de 5,6 ETP.

L'organisation du travail ne repose pas sur une sectorisation par catégorie. Chaque personnel est responsable d'un secteur documentaire, de l'accueil au public, de la valorisation des collections dans son domaine et des projets d'animation.

Depuis la rentrée 2014, l'équipe participe à la réforme des rythmes scolaires et intervient donc dans le cadre du péri-éducatif dans toutes les écoles de la ville.

La bibliothèque municipale mène des actions d'animations dans et hors les murs en direction de publics variés. Des partenariats multiples –réguliers ou ponctuels- avec les structures liées à l'enfance, l'éducation, le social et le médical permettent chaque année de toucher d'autres publics.

Actions culturelles 2014	Nombre d'animations	Enfants	Tout public
Partenariat écoles	13 classes	260	
Partenariat collèges	2 classes	46	
Partenariat lycée	1 classe	32	
Partenariat Petite enfance		15	
Rencontres/conférences	21		275
Concerts	3		240
Contes	4	132	
Atelier d'écriture	1		7
Salon du Livre	2		110
Autres	6		48
Activités Péri-éducatives	88	200	
TOTAL	141	685	680

Projet en cours

La Médiathèque de Briançon à vocation intercommunale

Médiathèque/Archives

Dans le cadre du projet Cœur de Ville et de sa politique urbaine de réaménagement, la construction d'un pôle culturel est ambitieuse et participe à l'ouverture sur le nouveau quartier qui va naître. Le concept est une médiathèque à vocation intercommunale accueillant le service d'archives municipales.

Les objectifs du pôle culturel sont de :

- proposer aux Briançonnais et habitants des communes environnantes un lieu culturel, social et vivant ;
- faire de cette structure une référence pour le territoire en termes de lecture publique et de patrimoine ;
- satisfaire à la fois un public de résidents permanents et de touristes.

Plan de financement prévisionnel:

Chef de projet/chargée de mission

Salaire et charges sur 3 ans	123 825,00
Etat 50%	61 912,50
Ville (autofinancement)	61 912,50

Mission programmist

Etat 50%	25 000,00 €
Ville (autofinancement) 50 %	25 000,00 €

Travaux et MOe

Etat 50%	1 880 529,00 €
Région 15%	564 158,85 €
Département 15%	564 158,85 €
Ville (autofinancement) 20%	752 211,80 €

Echéancier :

Mission programmist 3ème trimestre 2015
Lancement du concours d'architecte : fin d'année 2015
Travaux fin 2015 à début 2018

e
servi
ce
d'arc
hives
muni
cipal
es

Les fonds

La ville de Briançon dispose d'environ 1534 mètres linéaires de documents d'archives dont 540 mètres linéaires conservés aux

Archives municipales.

Le service des archives comprend plusieurs catégories de fonds dans lesquels sont réparties les archives historiques :

- Le **fonds ancien**. Il est constitué de l'ensemble des documents produits dans le cadre de la communauté de Briançon entre le 12^{ème} siècle et 1790. Le service conserve 51 mètres linéaires d'archives anciennes.
- Le **fonds moderne**. Il rassemble l'ensemble des documents produits et reçus par la commune de Briançon entre 1790 et 1982. Le service conserve 155 mètres linéaires de ces archives.
- Le **fonds contemporain**. Il rassemble les documents produits et reçus par la commune depuis 1982. Le classement se fait au gré des versements.

Les Archives municipales sont jumelées avec le service Documentation de la mairie. Le personnel se compose de deux personnes – 2 ETP - de catégorie B et C : la première chargée des archives et la seconde de la documentation.

En l'absence de l'archiviste, l'accueil du public et la salle de lecture sont tenues par la chargée de documentation.

Les chiffres en matière de communication sont les suivants :

Nombre de Lecteurs inscrits	219
Généalogistes	100
Scientifiques (chercheurs, étudiants...)	109
Recherches à caractère administratif ou juridique	10
Nombre de séances de travail (en salle de lecture)	139
Nombre de communications	702
Nombre de recherches par correspondance	156
Nombre de recherches pour les services municipaux	63
Nombre d'élèves accueillis	74
Fréquentation du service	224
Fréquentation des activités culturelles et éducatives	143

❖ **Le Centre d'art contemporain**

Le Centre d'art contemporain, situé en plein cœur de la Cité Vauban, est installé dans les anciennes prisons du palais de justice. Fort de rendez-vous réguliers, cet espace de 300m², permet de découvrir la création contemporaine sous toutes ses formes et autorise, en un lieu et un temps déterminés, la rencontre de plusieurs pratiques artistiques qui s'interrogent et se font écho.

Sa programmation annuelle prévoit deux expositions collectives en saison d'été et d'hiver, d'une durée d'environ trois mois chacune. Au printemps et à l'automne, le centre organise des expositions thématiques ou individuelles pouvant entrer en résonance avec d'autres événements culturels. Depuis 2014, la programmation intègre une exposition hors les murs.

Il est dirigé depuis 3 ans par un agent à mi-temps en CDD. Des agents d'accueils et de surveillance sont recrutés lors des expositions.

Activités 2014

Six expositions ont été programmées couvrant une période d'ouverture au public de 290 jours.

Année civile 2014	Nombre de visiteurs
Exposition Günter STANGELMAYER – Sculpture Entre 1/01/2013 et 15/03/2014	1 635
Biennale Ici & Maintenant	1 586
Quand les beaux-arts s'exposent (1 mois d'ouverture)	395
Hors les murs (expo plein air dans un parc)	indéfini
Été 2004	7 326
Hiver entre 13/12 et le 31/12/2014	744
Total	11 686

Actions de médiation

69 personnes ont participé aux actions de médiation organisées par le centre d'art contemporain à destination des publics scolaires, des résidents de foyers de vie et de centres de soins.

Nous constatons une nette baisse des actions de médiations due à la réforme des rythmes scolaires mise en place en 2014.

Ont participé aux actions de médiation :

- La maison d'enfant « Les Hirondelles » ;
- Le GRETA ;
- Le centre de coordination ;
- L'Ecole Oronce Fine.